



RÉSIDENCES SECONDAIRES 2013

Appel à candidatures

Parc Saint Léger
Avenue Conti | F | 58320 Pougues - les - Eaux
t + 33 | 0 | 3 86 90 96 60
contact@parcsaintleger.fr | www.parsaintleger.fr

LES RÉSIDENCES SECONDAIRES

Le Parc Saint Léger, Centre d'art contemporain propose depuis 2007, deux fois par an, des résidences d'artistes de trois mois dédiées à la jeune création : les *Résidences secondaires*. Chaque année, un jury sélectionne 4 artistes ou collectifs d'artistes pour l'année à venir.

Avec les *Résidences secondaires*, le Parc Saint Léger souhaite repérer, soutenir, produire et diffuser les pratiques émergentes françaises et européennes. En s'engageant dans la production mais également en favorisant un accès aux réseaux nationaux et internationaux, le centre d'art entend mettre à disposition des artistes des moyens techniques et humains opérants, et demeurer attentif à la singularité de leurs démarches.

La vocation affichée est de proposer aux artistes une étape significative dans leur pratique artistique. Implanté dans une ancienne station thermale, au cœur d'un parc de verdure à deux heures de Paris, le Parc Saint Léger a développé depuis 1998 un important programme d'expositions et a renforcé son action auprès des artistes par les résidences, la production d'œuvres et la mise en place d'une programmation Hors les murs sur le territoire départemental. Suivant leurs axes de travail et en discussion avec la chargée de programmation Hors les murs, les artistes pourront être amenés, s'ils le souhaitent et en fonction du contexte, à développer un projet artistique Hors les murs.

●●● LES CONDITIONS D'ACCUEIL

- Mise à disposition d'un **appartement privatif** et d'un **atelier** (à partager) sur le site même du centre d'art ;
- **Bourse de résidence de 3 000€** comprenant défraiements et production. Les collectifs peuvent candidater, la bourse sera également de 3000€ ;
- Il est fortement conseillé aux artistes de posséder un permis de conduire, et pour les artistes étrangers d'avoir des rudiments de français.

●●● SÉLECTION DES CANDIDATURES

Pour candidater, vous devez fournir :

- Un dossier papier ou CD, comportant des visuels d'œuvres et /ou d'expositions et un DVD pour les travaux vidéos ;
- Un texte présentant le travail (1 page maximum) ;
- Une note d'intention concernant le temps de la résidence (1 page maximum) ;
- Un CV.

●●● INFORMATIONS PRATIQUES

- La **date limite de réception** des dossiers est fixée au **15 juin 2012 inclus** (cachet de la poste faisant foi).
- Les **périodes de résidences** concernées sont d'**avril à juin 2013** et de **septembre à novembre 2013**. Merci de préciser par avance vos disponibilités.
- Les dossiers de candidatures sont à adresser **par courrier** (en précisant Résidences secondaires au dos) **ou par email** (contact@parcsaintleger.fr ; en précisant Résidences secondaires dans l'objet).

Merci de joindre une enveloppe affranchie si vous souhaitez que votre dossier vous soit renvoyé après le jury de sélection.

Les résultats seront annoncés le 13 juillet 2012 sur notre site internet : www.parc-saint-leger.fr



